

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 26 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 20 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean Pierre FROMONTEIL À Eric COUVEZ, Liliane NGENDAHAYO À Guylaine YHARRASSARRY, Joao DE OLIVEIRA À Driss SAÏD, Françoise DELABY À Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ À Hélène CRENN, Jean-François TALLIO À Christine NOBLET, Bernard FLOC'H À Matthieu ANNÉREAU

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn BUREAU

DÉLIBÉRATION : 2023-087

OBJET : AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE LABELLISATION 100 % EAC (ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE)

DÉLIBÉRATION : 2023-087
SERVICE : DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE LABELLISATION 100 % EAC (ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE)

RAPPORTEUR : Léa MARIÉ

L'éducation artistique et culturelle (EAC) concourt à la formation intellectuelle et sensible de l'individu et favorise son épanouissement. Elle prépare les jeunes à l'exercice du choix et du jugement et participe à l'apprentissage de la vie civique et sociale comme à l'égalité des chances. Levier majeur de la démocratisation culturelle, l'éducation artistique et culturelle joue en outre un rôle essentiel en faveur de la diversité des cultures et des formes artistiques.

Consciente de ces enjeux, la Ville de Saint-Herblain a développé, dans le cadre du projet d'établissement de la Maison des arts et du Projet éducatif de territoire (PEDT), un parcours d'éducation artistique et culturelle qui doit permettre à l'enfant et au jeune de se fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art, de diversifier et de développer ses différents moyens d'expression.

Ce parcours s'adresse aux enfants et aux jeunes de 0 à 18 ans. Il intervient sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et s'appuie sur 3 piliers, à savoir :

- la pratique artistique et culturelle,
- la rencontre avec des artistes et des œuvres,
- le fait d'acquérir et de mettre en perspective des connaissances.

Le parcours EAC herblinois prend en compte la spécificité des territoires prioritaires en proposant un invariant autour d'une pratique musicale (steel drum et CHAM voix).

De plus, le partenariat avec l'Education nationale sur le temps scolaire est bien installé puisque 100 % des classes de maternelle et d'élémentaire des écoles publiques herblinoises bénéficient d'un projet EAC, et ce, chaque année.

L'action de la Ville de Saint-Herblain s'inscrit donc pleinement dans l'esprit de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle proposée en 2016 par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC). Elle pourrait également prétendre à la labellisation 100 % EAC attribuée par cette même instance.

L'obtention de ce label permettrait de valoriser l'engagement fort de la Ville sur l'EAC, de donner de la visibilité aux actions de qualité mises en place et de conforter le partenariat avec l'Education nationale. Le logo 100 % EAC pourra en effet être apposé sur tous les supports de communication.

Lors de la première session de labellisation (2022), 94 dossiers ont été déposés par des collectivités et intercommunalités de toutes les régions de France, hors Outre-mer. 79 territoires ont été labellisés 100 % EAC pour cinq ans.

Pour candidater, il s'agit de remplir un dossier établissant un état des lieux du déploiement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) sur le territoire et de formuler une stratégie sur 5 ans pour atteindre le 100 % EAC. Ce dossier sera ensuite co-instruit par le rectorat et la direction régionale des affaires culturelles. La réponse sera formalisée par un courrier cosigné du préfet de région et du recteur d'académie entre septembre et novembre 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de formaliser son engagement sur l'éducation artistique et culturelle en déposant un dossier de demande de labellisation 100 % EAC auprès du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC).

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 26/06/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn BUREAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 29/06/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 29/06/2023